Mise en oeuvre de la tarification incitative

Smirtom du Plateau Picard Nord

Auteur :

Rue du fossé Savignac
80600 Doullens
Voir le site internet
Francois Durieux
contact@smirtom-ppn.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE
Dès 2019, le SMIRTOM du Plateau Picard Nord avait engagé une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative.
En février 2020, le bureau d'étude ENVIREC en charge de l'étude rendait son rapport.
En s'appuyant sur cette étude, le SMIRTOM a décidé de s'engager jusqu'en 2023 à mettre en place la tarification incitative sur tout son territoire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Le scénario présenté par le bureau d'étude ENVIREC qui a été retenu est celui-ci :

- Optimisation de collectes avec la tarification incitative à la levée,
- Collecte avec réduction de fréquence OMR,
- Nouvelle approche sur la fréquentation des usagers en déchetterie et mise en place d'un contrôle d'accès,
- Robotisation des collectes sur zones rurales et développement de points de regroupement avec marquage au sol pour matérialiser l'emplacement des bacs OM.
- Collecte latérale des bacs OM et dès que cela était possible, du même côté de la voie.
- Le recrutement d'un agent pour la sensibilisation auprès de l'usager et gestion du logiciel GESBAC lié à la facturation à l'usager.
- Actions de communication

Résultats quantitatifs

♦ 18 000 bacs pucés OMR ont été distribués.

♦ La collectivité a mis en place dès 2022 la collecte des OMR tous les quinze jours, sauf pour le centre Ville de Doullens (concentration d'habitations et de commerces ainsi que pour l'habitat collectif).

♦ Le Comité Syndical a voté pour les 30 passages annuels en déchetterie des usagers.

♦ 2 camions robotisés ont été achetés et collectent tout le territoire sauf le Centre Ville de Doullens qui se fait encore avec des ripeurs.

♦ Nous avons atteint nos objectifs concernant la baisse des tonnages collectés en OMR car en deux années nous atteignons déjà les moins 3726 tonnes.

♦ 40 000 exemplaires de nos journaux d'info sur la tarification incitative sont sortis de l'impression afin d'être

distribués toutes boîtes aux lettres du Syndicat.

Résultats qualitatifs

♦ Forte diminution de la présentation à la collecte du bac OMR et avec des bacs qui sont désormais pleins.

♦ Le passage tous les quinze jours diminue l'empreinte carbonne.

♦ Une collecte robotisée avec regroupement des poubelles optimise le temps de collecte, diminue la dangerosité du travail sur la voie car c'est la fin de la collecte bi-latérale.

♦ Diminution des tonnages OMR vers les centres d'enfouissement.

♦ La tarification incitative associée à une nouvelle gestion des déchetteries a permis de ne pas faire exploser les tonnages reçus en déchetterie.

♦ L'accès par lecture de plaque d'immatriculation et un nombre de passage limité dans nos déchetteries ont permis de mieux prendre en charge l'usager et de le guider vers les différents exutoires présents sur les sites.

♦ L'usager optimise ses déplacements et ne vient plus avec son petit sac d'herbe par exemple plusieurs fois par semaine.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Le SMIRTOM s'est appuyé sur l'Etude de faisabilité de la mise en place de la tarification incitative menée par le Bureau Envirec pour sa mise en oeuvre.

Les différents marchés ont été lancés en amont :

⇒ Achat de 2 camions robotisés

⇒ Enquête et distribution des bacs et la constitution du fichier des redevables

⇒ Bureau d'aide à la communication dédiée à la fois aux Elus et aux Ménages

⇒ Recrutement d'un agent dédié au projet

⇒ Equipement des camions BOM d'un système de géolocalisation et d'identification des bacs

⇒ Logiciel GESBAC pour la facturation de la part incitative et la gestion des fichiers de redevables et des bacs

⇒ Installation d'un système de contrôle d'accès en déchetterie par lecture de plaque d'immatriculation

L'action a pour but de responsabiliser l'usager par rapport à la gestion de ses déchets.

Le projet ne peut pas aboutir si nous n'arrivons pas à convaincre à la fois nos élus et nos usagers.

Le Syndicat et ses collectivités adhérentes (Les communautés de Communes) ont un financement du service des déchets par la TEOM.

Le Comité Syndical et ses adhérents ont donc voté pour la TEOM**I - 80 % de part fixe et 20 % de part variable incitative qui dépendra du nombre de levée de bac.** Les tarifs sont les suivants : 140 litres : 3 € - 240 litres : 4 € et le 360 litres : 5 €.

L'objectif était également d'optimiser la gestion des autres services et plus particulièrement les déchetteries avec un contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation et un nombre de passage par an limité à 30.

Lorsque l'on regarde les résultats, on peut dire que le SMIRTOM a fait des choix éclairés et que les objectifs qu'il s'était fixé ont été atteints avec succès.

Planning

Année 2021 :

- Acquisition du matériel BOM robotisées et logiciel de facturation des usagers
- Acquisition des bacs pucés
- Réalisation de l’enquête et de la distribution des bacs pucés avec la communication aux usagers ainsi que le marquage au sol pour matérialiser l'emplacement des bacs OM
- Constitution du fichier de redevables
- Recrutement et formation de l’agent dédié au projet
- Vote du financement du service la TEOMI ou la REOMI
- Ebauche de la grille tarifaire

Année 2022 :

- Poursuite du plan de communication destiné aux Elus et aux Ménages
- Démarrage du service avec les nouvelles tournées
- Rodage et optimisation
- Facturation à blanc

Année 2023 :

- Mise en œuvre effective de la tarification incitative avec les levées comptabilisées en 2023 pour être injectées dans la taxe foncière 2024.
- Mise en place des contrôles d’accès en déchetterie par lecture de plaque d’immatriculation opérationnels pour janvier 2024

Moyens humains

♦ Le recrutement d'un agent en charge de la sensibilisation auprès des usagers et de la tenue du fichier des redevables.

♦ Un agent administratif à temps non complet pour la gestion de la facturation et des appels téléphoniques ainsi que les réponses aux mails.

♦ Soutien de l'ambassadeur de tri en fonction au SMIRTOM pour la gestion des flux de déchets détournés des bacs ordures ménagères.

♦ Un agent supplémentaire dans chacune des deux déchetteries de Bernaville et Pas-en-Artois où il n'y a qu'un gardien de déchetterie et cela les premiers mois de la mise en place du contrôle d'accès.

♦ Présence sur le terrain des agents du prestataire pour l'enquête et la distribution des bacs ainsi que le marquage au sol. Pour cette dernière prestation, un représentant du SMIRTOM et de la Commune étaient présents.

Moyens financiers

Par moyens financiers nous parlons des dépenses liées uniquement aux moyens de mise en place de la tarification incitative.

Fonds propres : 322 148 €

Aide de l'Etat DETR : 31 920 €

Soutien de l'ADEME : 565 280 €

Des moyens financiers complémentaires ont été nécessaires (achat de 2 camions robotisés - le renouvellement complet des bacs ordures ménagères - agents supplémentaires en déchetterie...).

Moyens techniques

- Adaptation des bennes de collecte : Lecteurs de puces, système informatique embarqué et système de transmission des données
- Acquisition du logiciel de facturation et de gestion du parc de bacs
- Fourniture des puces pour le système de comptage aux nombres de levé et des lecteurs de codes-barres sur les bacs individuels
- Dispositif d’identification individuelle d’accès en déchetterie

Partenaires mobilisés

- LES MAIRIES

- LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

- L'ADEME

- LA PRESSE LOCALE

- LES EMPLOYES DU SMIRTOM

- LES DIFFERENTS PRESTATAIRES (BUREAU D'ETUDE - COMMUNICATION - LOGICIEL - ENQUETE ET DISTRIBUTION - CONTRÔLE D'ACCES DECHETTERIES - BACS PUCES - EQUIPEMENT DES BOM)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Les facteurs de réussite sont intimement liés à l'étude préalable qui a été menée par le Bureau ENVIREC qui a présenté plusieurs scénarii au Comité de Pilotage, mettant en avant les risques selon le scénario choisi.

La Connaissance du Territoire était également un facteur incontournable de réussite :

- La connaissance du circuit logistique (planning des tournées, population bon élève, particularité selon les communes...)

- L'approbation et l'appui des Maires étaient incontournable pour la réussite. Pour le marquage au sol qui matérialisait l'emplacement des bacs devant les habitations, un document avec le sens de circulation des camions bennes ordures ménagères avait été envoyé dans les Mairies des 88 Communes du Syndicat, pour validation

- Une bonne implication de la majorité des habitants

- Une communication de terrain dédiée à la fois aux Elus et aux Habitants

- Le soutien de l'ADEME (technique et financier)

Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées :

- Trouver une plateforme pour le stockage de 15000 bacs ordures ménagères en un même lieu. (le SMIRTOM pensait pouvoir stocker les containers sur 5 lieux différents en l’occurrence dans nos déchetteries, mais cela n’était pas possible logistiquement parlant pour le prestataire)

Une entreprise voisine qui délocalisait sa production sur un autre lieu de la Ville, nous a gracieusement prêté sa plateforme.

- Le marquage au sol pour matérialiser l'emplacement des bacs OM devant les habitations ainsi que le regroupement par deux des bacs ont parfois créé des soucis de voisinage, qui se sont réglées

- Nous avions également demandé que les bacs soient tous présentés du même côté de la voie ce qui obligeait certaines personnes à traverser la chaussée. Mais des solutions ont été proposées quand cela était nécessaire.

- L'élaboration du fichier des redevables a subi des retards de rendu car les délais de retour des informations demandées aux bailleurs sociaux ont pris parfois plus de temps que prévu.

Recommandations éventuelles

- Avant de se lancer dans la mise en œuvre de la tarification incitative, s’être appuyé sur un rapport de faisabilité du projet.

- Une bonne communication avant pendant et après.

- Implication des Elus locaux

- Mettre en avant les efforts des habitants et les résultats obtenus sans qui le projet n'aurait pas pu être mis en place.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | DECHETERIE | COLLECTIVITES LOCALES | TARIFICATION INCITATIVE | DIAGNOSTIC DECHETS | AMELIORATION DES PERFORMANCES | DECHET ENCOMBRANT | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Février 2024

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Aline BLIN

aline.blin@ademe.fr

Direction régionale Hauts-De-France